



COMPLEMENT AU RÈGLEMENT DE VISITE DE LA COLLECTION LAMBERT

Chers visiteurs,

La Collection Lambert est heureuse de rouvrir ses portes.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID 19, les procédures d'accueil ont dû être adaptées.

Ce Complément au règlement de visite entre en vigueur à compter du 2 juin 2020 et jusqu'à nouvel-ordre.

Le personnel du musée est chargé de vérifier la bonne application de ces nouvelles règles.

ARTICLE 1

CAPACITÉ D'ACCUEIL

En sus du personnel, la capacité d'accueil du musée est la suivante :

- Espaces d'exposition : 150 personnes maximum simultanément.
- Librairie : 5 personnes maximum simultanément.

ARTICLE 2

DÉPART DES VISITES

La visite du musée est organisée au rythme d'un départ de 20 personnes maximum toutes les 15 minutes.

Le premier départ a lieu à 11h00 et le dernier départ à 17h15.

ARTICLE 3

RÉSERVATION

Pour vous assurer une visite dans les meilleures conditions, la réservation est recommandée, et obligatoire pour les groupes de plus de 3 personnes.

A défaut de réservation, la visite n'est possible que sur l'un des créneaux encore disponibles.

Les visiteurs non munis de réservation sont priés d'attendre à l'extérieur des bâtiments.

ARTICLE 4

DISTANCIATION ET GESTES BARRIÈRES

Le respect d'une distance d'un mètre minimum avec les autres visiteurs et les membres du personnel et l'application des autres gestes barrières sont impératifs.

Cette règle s'applique dans tous les espaces intérieurs et extérieurs du musée, y compris dans les files d'attente.

Les capacités d'accueil des ascenseurs sont affichées sur les portes de chaque machine.

ARTICLE 5

NETTOYAGE DES MAINS

Le nettoyage des mains au moyen de solutions bactéricides est obligatoire lors de toute entrée du bâtiment.

A cette fin, du gel hydroalcoolique est mis à disposition gracieusement des visiteurs par la Collection Lambert à chacune de ses entrées.

ARTICLE 6

PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire au sein du musée pour tous les visiteurs âgés de plus de 11 ans.

Aucune vente de masque n'est effectuée par la Collection Lambert.

ARTICLE 7

SENS UNIQUE DES VISITES

Pour assurer une circulation fluide et à sens unique dans les espaces d'exposition, tout retour dans une salle préalablement traversée est interdit.

ARTICLE 8

VESTIAIRE

Le vestiaire est temporairement fermé.

Par conséquent, l'ensemble des objets visés à l'article 7 du Règlement de visite sont interdits au sein du musée.

Fait à Avignon, le 17 juin 2020

Alain Lombard, directeur de la Collection Lambert